

Avis d'affichage relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Bureau syndical du PETR examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet du PETR <https://bande-rhenane-nord.fr>

LISTE DES DELIBERATIONS **BUREAU DU PETR DE LA BANDE RHENANE NORD** **SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025**

Sous la Présidence de Mme Christiane HUSSON, 1ère Vice-présidente, par suppléance pour le Président empêché

Membres présents : Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Michel LORENTZ et Camille SCHEYDECKER

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Le Bureau du PETR a examiné les délibérations suivantes :

	Objet	Résultat du vote
1	Désignation du secrétaire de séance	Serge SCHAEFFER , désigné secrétaire de séance à l'unanimité
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 novembre 2025	FAVORABLE à l'unanimité
3	Mandat spécial pour le déplacement d'un élu	FAVORABLE à l'unanimité

Les délibérations sont consultables sur le site internet du PETR : <https://bande-rhenane-nord.fr>

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du PETR – 1A, route de Herrlisheim à Drusenheim 03 88 06 74 32